

**RESOLUTIONS ADOPTEES PAR LE CONSEIL  
AU COURS DE LA REPRISE DE SA QUARANTE-SEPTIEME SESSION**

**QUESTIONS ECONOMIQUES ET SOCIALES**

**1461 (XLVII). Rapports du Comité préparatoire de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement**

*Le Conseil économique et social,*

*Ayant examiné* le rapport d'activité du Comité préparatoire de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement sur l'établissement d'un projet préliminaire de stratégie internationale du développement<sup>1</sup> ainsi que le rapport du Comité préparatoire sur les travaux de sa quatrième session<sup>2</sup>,

1. *Transmet* ces rapports à l'Assemblée générale;
2. *Appelle l'attention* de l'Assemblée générale sur les commentaires et observations que le Conseil a formulés à ce sujet<sup>3</sup>.

*1638<sup>e</sup> séance plénière,  
13 octobre 1969.*

**1462 (XLVII). Rapport de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et de l'Association internationale de développement, et rapport de la Société financière internationale**

*Le Conseil économique et social*

*Prend acte avec satisfaction* du rapport de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et de l'Association internationale de développement ainsi que du rapport de la Société financière internationale<sup>4</sup>.

*1640<sup>e</sup> séance plénière,  
27 octobre 1969.*

**1463 (XLVII). Rapport du Conseil du commerce et du développement**

*Le Conseil économique et social,*

*Ayant examiné* le rapport annuel du Conseil du commerce et du développement<sup>5</sup>,

1. *Transmet* ce rapport à l'Assemblée générale;
2. *Appelle l'attention* de l'Assemblée générale sur les commentaires et les observations ayant trait à la

<sup>1</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Annexes*, point 40 de l'ordre du jour, document A/7699.

<sup>2</sup> *Ibid.*, document A/7525/Add.3.

<sup>3</sup> *Ibid.*, vingt-quatrième session, *Supplément n° 3A* (A/7603/Add.1), chap. I.

<sup>4</sup> Banque internationale pour la reconstruction et le développement — Association internationale de développement, *Rapport annuel, 1969* (Washington [D. C.]); Société financière internationale, *Rapport annuel, 1969* (Washington [D. C.]). Un résumé de ces rapports a été communiqué par le Secrétaire général aux membres du Conseil économique et social sous la cote E/4746.

<sup>5</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Supplément n° 16* (A/7616).

question qui figurent dans l'additif au rapport du Conseil économique et social<sup>6</sup>.

*1641<sup>e</sup> séance plénière,  
28 octobre 1969.*

**1464 (XLVII). Efforts des Nations Unies pour le commerce d'exportation**

*Le Conseil économique et social*

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général intitulé "Efforts des Nations Unies pour le commerce d'exportation"<sup>7</sup>;

2. *Prie* le Secrétaire général de lui faire rapport à ce sujet tous les deux ans.

*1642<sup>e</sup> séance plénière,  
28 octobre 1969.*

**1465 (XLVII). Rapport du Fonds monétaire international**

*Le Conseil économique et social*

*Prend acte avec satisfaction* du rapport du Fonds monétaire international<sup>8</sup>.

*1644<sup>e</sup> séance plénière,  
30 octobre 1969.*

**1466 (XLVII). Rapport du Président du Comité du programme et de la coordination et du Président du Comité administratif de coordination sur la reprise des réunions communes de ces comités**

*Le Conseil économique et social*

*Prend acte* du rapport du Président du Comité du programme et de la coordination et du Président du Comité administratif de coordination sur la reprise des réunions communes de ces comités<sup>9</sup>.

*1645<sup>e</sup> séance plénière,  
31 octobre 1969.*

**1467 (XLVII). Examen général des programmes et activités entrepris en matière économique et sociale, en matière de coopération technique et dans les domaines connexes par l'Organisation des Nations Unies, les institutions spécialisées, l'Agence internationale de l'énergie atomique, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et toutes les autres institutions et agences des Nations Unies**

*Le Conseil économique et social*

1. *Prend acte* du rapport définitif du Comité élargi

<sup>6</sup> *Ibid.*, *Supplément n° 3A* (A/7603/Add.1), chap. II.  
<sup>7</sup> E/4714.

<sup>8</sup> Fonds monétaire international, *Rapport annuel, 1969* (Washington [D. C.]). Un résumé du rapport a été communiqué par le Secrétaire général aux membres du Conseil économique et social sous la cote E/4747.

<sup>9</sup> E/4755 et Corr.1 et Add.1.